



# L'AGENDA RURAL 04

la lettre

## PETITES VILLES DE DEMAIN : SIGNATURE DES CONVENTIONS

Début avril, la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence Violaine Démaret, signait la première convention « petite ville de demain » avec le maire de Sisteron, Daniel SPAGNOU, le président du Département René Massette et le directeur régional de la Banque des Territoires, en présence notamment du député Christophe Castaner, du sénateur Jean-Yves Roux et de la sous-préfète de Forcalquier Natalie William. Petites villes de demain (mesure 23 de l'agenda rural) a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

La signature des conventions avec les autres communes lauréates est en cours. (Annot, Banon, Barcelennette, Castellane, Château-Arnoux-Saint-Auban, Forcalquier, Oraison, Riez, Saint-André, Seyne).



## EN BREF

Le service civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il s'agit :

- d'un engagement volontaire ouvert à tous d'une durée de 6 à 12 mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation ;
- d'au moins 24 heures hebdomadaires ;
- auprès du public, principalement sur le terrain et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil ;
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

toutes les informations utiles sur la  
plateforme osmose  
contacts:

sandrine.corriol@alpes-de-haute-provence.gouv.fr  
caroline.gazele@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

## DEPLOIEMENT DES SERVICES CIVIQUES en MILIEU RURAL

Les mesures 87 et 96 de l'agenda rural encouragent le déploiement des services civiques en milieu rural, notamment pour accompagner les usagers dans leurs démarches, ou encore au profit des personnes âgées et collectivités territoriales. **Une première visioconférence était organisée le 5 mai 2021 pour présenter les dispositifs.**

Pour mémoire, l'objectif de l'engagement de Service Civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Neuf thématiques prioritaires pour la Nation ont été définies pour l'engagement de Service Civique : Solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement international et Action humanitaire et Intervention d'urgence. Les missions de Service Civique doivent s'inscrire dans une de ces neuf thématiques prioritaires. Quelques exemples de mission susceptibles d'être confiée à un volontaire en service civique :

**-aider les jeunes et les personnes âgées à sortir de l'isolement en favorisant les échanges intergénérationnels.** Pour cela, il peut être amené à rendre visite aux personnes âgées isolées, à favoriser la rencontre entre jeunes et personnes âgées par le biais d'animations, de jeux, de lecture à domicile, à les accompagner physiquement vers des activités culturelles du territoire ou autres événements fédérateurs, à recréer du lien social entre eux et avec les structures (associations culturelles, sociales, services municipaux, CCAS...) en les informant et les encourageant à participer aux activités proposées ;

**-Accompagner les usagers dans leurs démarches administratives** : accompagner, orienter le public, participer à l'amélioration de l'accueil dans un service (signalétique et des documents d'information, sur la base de sa connaissance du public et de ses besoins), développer des partenariats avec des acteurs tiers (mairies, associations...) : cartographier les acteurs clés, créer un lien avec les associations qui accompagnent des usagers, et relayer les informations auprès des services des communes., réaliser des enquêtes de satisfaction .

## FOCUS SUR

# la mesure 10 :développer les projets alimentaires territoriaux

### Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial ?

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

### Pour quels enjeux ?

Les PAT répondent à l'enjeu d'ancrage territorial et revêtent :

- une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

### Quels financements ?

Les PAT peuvent mobiliser des fonds publics et privés, générer leurs propres ressources. Les appels à projets du PNA\*, les crédits des collectivités, du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (en particulier initiatives Liaison entre action de développement de l'économie rurale (LEADER) ou du Fonds européen de développement régional (FEDER) sont des sources de financement possibles. La reconnaissance officielle permet d'être éligible à la mesure 13 du plan de relance.

### Comment créer et développer un projet alimentaire territorial ?

Présentation et retour d'expérience en visioconférence le 20 mai à 10h30.

## POUR COMPLETER

### Le Fonds de Transformation Numérique des Territoires

Le Fonds de Transformation Numérique des Territoires du plan France Relance vise à soutenir l'innovation et la transformation numérique des collectivités territoriales afin d'améliorer les services publics dans les territoires. Un guichet territorial est mis en place pour soutenir les projets numériques qui ont un impact concret dans la vie des citoyens, pour faciliter leurs démarches administratives locales, pour les faire participer à la vie des territoires, et faciliter l'exercice des missions des agents des collectivités et des élus au quotidien.

Il financera jusqu'à 100% du coût du projet dans la limite de 30 000 euros. Les collectivités situées en zone de revitalisation rurale pourront bénéficier d'un bonus de financement de 10 % (volet 1).

Information sur la plateforme Osmose et [pref-agendarural04@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-agendarural04@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

## POUR SUIVRE

### Valider son compte sur osmose



- 1 / Cliquer sur le lien : <https://numerique.gouv.fr/outils-agents/osmose/>
- 2 / En bas de la page cliquer sur "accéder à osmose"

- 3 / Sur la page identification cliquer sur " vous avez perdu votre mot de passe"

- 4 / Entrer l'adresse mail état04 de la commune pour obtenir un nouveau mot de passe

## A L'AGENDA

visioconférence 20 mai 2021, 10h30-12h: Mesure 10 Projets alimentaires territoriaux : présentation, retour d'expériences : liens sur demande ou sur osmose

## L'info en images

La préfète des Alpes-de-Haute-Provence s'est rendue, avec la sous-préfète de Castellane, en avril dernier sur le territoire de la CCAPV dont le PAT venait d'obtenir la reconnaissance de niveau 1. Accompagnée par le président Laugier, la maire M Cozzi et leurs équipes, elle a d'abord visité le moulin de champ Vermeil aux Scaffarels de Mme Marcel, à Annot, qui participe à la transformation des produits agricoles du territoire (pois chiches produits à Valensole par exemple) et donc aux circuits courts.



Elle a ensuite découvert le bâtiment « la respelido » à Annot, où sera installé le futur atelier de transformation végétale.



Deux autres PAT sont en cours sur les périmètres du PNR du Luberon et de P2A. un projet est en réflexion sur la commune de Jausiers.

## L'info en chiffres

300

### le volontariat territorial en administration

Le quota national de VTA initialement fixé à 200 est remonté à 300. Le volontariat territorial en administration (VTA) a pour objet de promouvoir les collectivités locales rurales auprès de jeunes talents diplômés d'au moins bac + 2 souhaitant effectuer une mission entre 12 et 18 mois au service du développement de territoires ruraux. Au sein de la collectivité locale, les jeunes volontaires valoriseront leurs compétences pour aider les territoires ruraux à mobiliser des financements du plan de relance ou à construire leurs projets de développement du territoire. De manière générale, tout appui en ingénierie susceptible de bénéficier à des collectivités rurales est éligible.

L'Etat s'engage à verser une subvention forfaitaire de 15 000 euros à la structure accueillante, versée à la collectivité dans un délai de 3 mois après la signature du contrat de recrutement. Une première vague de recrutement de 200 VTA, allant du 1er avril 2021 jusqu'à la fin du mois de juillet, a été ouverte.

Début mai, 119 offres déposées dans 50 départements. 204 candidats sont déjà référencés sur la plateforme de l'ANCT. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, 5 fiches de postes ont été diffusées par 4 communes et 1 communauté de communes.



mesure 47 : le volontariat territorial en administration

8

### conseillers numériques

La formation et le déploiement de 4000 Conseillers numériques sur l'ensemble du territoire représente un engagement inédit en faveur de l'inclusion numérique figurant au plan de relance. A la suite d'un AMI ouvert aux structures publiques, 8 conseillers numériques sont en cours de recrutement dans les Alpes-de-Haute-Provence, à l'issue d'une première vague. Ces derniers interviendront notamment dans l'accompagnement des usagers aux démarches administratives ou encore animeront des ateliers numériques. L'Etat s'engage à verser une subvention de 50000euros par poste, versée en trois fois, en plus de la formation des conseillers numériques.

Pour les structures privées, les demandes de recrutement de 7 conseillers numériques sont en cours d'examen par le comité de sélection de l'ANCT.



mesure 85 : accompagnement aux démarches dématérialisées